## Bulletin de clarifications N°1 Questions et réponses relatives au Dossier d'Appel d'Offres

« La sélection d'un cabinet de consultants chargé de l'appui à la mise en œuvre de la réforme du secteur de la formation professionnelle privée : processus d'examen et de certification des lauréats des établissements de formation professionnelle privée non accrédités par les établissements relevant du secteur public »

Réf.: CQS/MCA-M/EW-33/COMPACT-PP-10

La sélection d'un cabinet de consultants chargé de l'appui à la mise en œuvre de la réforme du secteur de la formation professionnelle privée : processus d'examen et de certification des lauréats des établissements de formation professionnelle privée non accrédités par les établissements relevant du secteur public

Date de publication : 13 mars 2020

Dernier délai de dépôt des offres : 30 mars 2020

N°	Question	Réponse
1	Question n°1:	Telle que stipulé au niveau de la grille d'évaluation :
	Est-ce que notre cabinet peut cumuler plusieurs attestations de référence d'assistance technique pour avoir le montant requis de 1.000.000 dh ou doit-on avoir une seule attestation de référence avec le montant de 1.000.000 dh ?	Critère
		Expérience dans l'exécution de projets similaires
		2.1 Expérience d'au moins 8 ans dans l'exécution d'assistance technique de même nature pour un budget supérieur ou égal à 1.000.000 MAD (100.000 USD) les dix dernières années.  2.2 Avoir assuré l'assistance technique au moins pour trois projets similaires
		Le consultant est sollicité de justifier son expérience dans l'exécution
		d'assistance technique d'au moins 3 projets de même nature par des
		attestations pour un budget <u>individuel</u> , non cumulé, supérieur ou égal à
		1.000.000 MAD (100.000 USD)